

JOURNAL	L'HEBDO	
DATE	Jeudi 19 octobre 2023	

Il revendait tous types de stupéfiants à Marans

Un jeune Marandais âgé seulement de 20 ans, fournissait tous types de stupéfiants à partir d'une boîte dissimulée dans un buisson.

Malgré son jeune âge, Timothy est défavorablement connu de la justice. Celle-ci l'a condamné à deux reprises alors qu'il était mineur, dont une pour un trafic d'ecstasy. Le Marandais explique avoir changé d'orientation professionnelle, cause selon lui de ses travers : « Avant j'étais marin pêcheur. J'avais de mauvaises fréquentations. Il y avait beaucoup de cocaïne. Aujourd'hui j'ai passé un bac pro. Je suis en formation de mécanicien. Depuis, pour la drogue, j'ai tout arrêté ».

En avril 2022, les gendarmes découvrent à Marans, une boîte dissimulée dans un buisson. Celle-ci contient près de 1 000 cachets de drogues de synthèse. Les militaires s'intéressent alors de plus près au train de vie du jeune homme, qu'ils ont

repéré au volant de son Audi A3 près du buisson. Ses comptes bancaires et sa téléphonie sont épluchés. Timothy fini par être interpellé et placé en garde à vue. Il reconnaîtra les faits de trafic entre novembre 2021 et janvier 2023.

« J'utilisais de la cryptomonnaie »

À la barre le prévenu explique avoir acheté ses drogues de synthèse sur le darknet : « Pour cela j'utilisais de la cryptomonnaie ». La marchandise était ensuite livrée dans un casier d'un point relais. Il est question de deux livraisons et d'une dette de 15 000 euros à un certain Andrew. « J'ai tout réglé. En fait j'ai plus perdu que gagné. J'ai dû vendre ma voiture pour pouvoir régler mes dettes », assure le Marandais. Timothy revendait également de la

cocaïne pour financer selon lui sa consommation : « J'achetais 30 grammes dans un squat. J'en revendais 20 grammes et en consommais 10. C'est ma copine qui m'a incité à arrêter ». Le ministère public rappelle que pour de tels faits une peine de 10 ans de prison est encourue : « C'est un vrai trafic sur une durée significative. Et il a déjà été condamné pour trafic de stupéfiants ». La valeur de la marchandise écoulée, entre dogue de synthèse et cocaïne recoupée est estimée à 30 000 euros. Une peine de 18 mois de prison avec sursis est requise. La défense plaide sur la personnalité de son client : « Ce n'est pas un délinquant d'habitude. Il est sorti du carcan du monde des marins pêcheurs. Je préférerais des jours-amendes ». Timothy a été condamné à un an de prison avec sursis. Il devra également s'acquitter d'une amende d'un montant de 3 000 euros.

Yannick Picard (CLP)